

# ADRESSE AUX SALARIÉS ET ENTREPRISES DU SECTEUR DE LA SÉRIGRAPHIE

**D**epuis plusieurs décennies déjà le monde de la communication graphique et de l'imprimerie est en constante transformation, mutation, tant dans ses techniques, les produits réalisés, que dans ses marchés.

Ces bouleversements ont eu de fortes incidences sur l'ensemble de nos secteurs, qu'il s'agisse du prépresse, de l'impression, de la finition, de la diffusion et quel que soit le procédé concerné : offset, sérigraphie, flexographie, numérique, etc. Les entreprises sont impactées, les effectifs et l'emploi le sont également très fortement, mais aussi le contenu du travail et des qualifications.

**En 2014 le législateur a engagé un processus de restructuration des branches professionnelles dans le but de limiter drastiquement le nombre de Conventions collectives** en les incitant – voire en les obligeant désormais – à fusionner avec une branche analogue. Le seuil, entre autres, de 5 000 salariés a été décidé par la loi. Par un arrêté ministériel du 23 janvier 2019 il a été ainsi procédé au rattachement de la Convention collective des industries de la sérigraphie et des procédés d'impression numériques connexes (moins de 5 000 salariés) à la Convention collective nationale de l'imprimerie de labeur et des industries graphiques (45 000 salariés). Les « partenaires sociaux » des branches étant encouragés à trouver, par eux-mêmes, des accords de fusion et de négocier des dispositions communes dans un délai de cinq ans à compter de la date de l'arrêté. Ce délai de cinq ans arrive à échéance. Il n'a pas été mis à profit pour réaliser ce travail de rapprochement des conditions sociales des salariés entre nos deux conventions et ce n'est pas faute, pour la Filpac CGT, d'avoir interpellé les fédérations patronales tant de la Sérigraphie que du Labeur. Il est désormais trop tard pour le regretter et relever la responsabilité patronale dans cette situation ne fera plus avancer le débat. **Au 1<sup>er</sup> février 2024 les dispositions conventionnelles de la Sérigraphie seront caduques.**

Depuis plusieurs années déjà, la Filpac CGT milite pour le rapprochement des branches graphiques, non dans un objectif d'OPA agressive mais bien pour construire ensemble et dans un intérêt commun, une filière graphique élargie, modernisée, représentative et pouvant peser tant auprès des pouvoirs publics souvent décideurs, que des donneurs d'ordre et fournisseurs de plus en plus concentrés et « pesants ». Dans cet esprit, à partir d'un objectif de rénovation de notre outil conventionnel, la

Filpac CGT a remis en 2019 déjà, à la délégation patronale de l'imprimerie de Labeur et des industries graphiques, un projet de nouveau préambule de convention collective permettant d'associer et d'intégrer, mais en tenant compte des spécificités reconnues, des branches annexes et connexes comme peut l'être, entre autres, la Sérigraphie. Mettre en commun nos atouts pour doter cette filière graphique des outils adaptés aux besoins et aux enjeux, tant pour les salariés que pour les entreprises ; renforcer l'attractivité de notre filière profondément professionnelle dans ses savoir-faire et ses compétences, qu'il s'agisse de la formation (indispensable au vu des mutations technologiques) ou de la protection sociale (garantie maladie, invalidité, décès, solidarité) au travers de notre caisse professionnelle Groupe LOURMEL qui de tout temps a démontré son efficacité au service de la branche, tel est notre objectif. Cela passe aussi par une reconnaissance de vos emplois et qualifications spécifiques et dans une grille de salaires minima en correspondance.

**Nous en avons la volonté et nous y travaillons, de manière constante,** au sein des instances paritaires professionnelles où la Filpac CGT a acquis et peut se prévaloir d'une très forte représentativité. Mais nous avons aussi besoin, pour concrétiser enfin cette filière de la communication graphique, de la présence, du soutien et de l'intervention des salariés et des entreprises de la Sérigraphie, de votre et de leur implication dans les commissions paritaires pour que vos intérêts soient pleinement défendus. À l'heure où des décisions doivent être prises de par la « disparition » de la Convention de la Sérigraphie notre organisation syndicale a souhaité s'adresser aux acteurs (salariés et entreprises) de la Sérigraphie et des procédés d'impression numériques connexes afin de bien situer les enjeux et se mettre à leur disposition pour en débattre, pour travailler ensemble à ce projet d'avenir.

**LES ENJEUX SONT IMPORTANTS, ILS NOUS CONCERNENT MAIS ILS VOUS CONCERNENT ÉGALEMENT ET DIRECTEMENT DÈS AUJOURD'HUI, POUR QUE VOTRE SECTEUR DE LA SÉRIGRAPHIE SOIT EFFICACEMENT REPRÉSENTÉ ET PRÉSENT DANS LES DÉCISIONS À VENIR.**

**La Filpac CGT et ses militants se tiennent à votre disposition. •**